



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2023 - 44**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	23
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 06 juin 2023

**OBJET : MARCHÉ DE  
FOURNITURE ET SERVICE POUR  
LA LIVRAISON DES REPAS AU  
RESTAURANT SCOLAIRE-  
AVENANT N°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le treize juin  
le conseil municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Pascale  
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA  
C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC  
GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.  
CHANTELOT L.**

**EXCUSES : CHEVRON F. « pouvoir à  
RACINE FREIXENET M. » CORNU C.  
« pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A.  
« pouvoir à FICHARD B. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 24 juin 2022 avec la société mille et un repas pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire, modifié par avenant le 13 janvier 2023.

Madame le maire a sollicité la boulangerie Vallerian qui a accepté la livraison du pain tranché, à l'exception du mardi. Cette prestation doit être supprimée du marché signé avec mille et un repas.

Madame le maire propose un nouvel avenant qui modifie le prix unitaire du repas comme suit

PRESTATION	Prix HT actuel	Prix HT révisé	TVA	Prix TTC
Repas maternelle scolaires	3.870	3.830	0.21	4.04
Repas primaire scolaires	3.902	3.860	0.21	4.07
Repas adulte	3.945	3.905	0.21	4.11

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;



Vu le code de la commande publique, notamment les articles L 2123.1, L 2194-1, R 2123-1, R 2194-1 et suivants ;

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le maire à signer l'avenant n°2 avec la société mille et un repas, applicable à compter 1<sup>er</sup> juin 2023.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Brigitte STUBERT

Le maire  
Pascale MORIAUD

